



Votre livret d'accueil



Votre livret dématérialisé sur :
www.chipr.fr



Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Arbois | Bracon | Poligny | Salins-les-Bains | Sellières





Bienvenue dans votre établissement

Vous êtes accueilli aujourd'hui au Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont. Que votre séjour soit court ou plus long, notre priorité est de vous accompagner avec attention, humanité et respect.

Nos équipes s'engagent chaque jour auprès de vous, avec des valeurs fortes : bienveillance, engagement, éthique, qualité, coopération, égalité et continuité. Ces valeurs ne sont pas de simples principes, elles s'incarnent dans chaque soin, chaque échange, chaque accompagnement.

Ce livret a été conçu pour vous guider, vous rassurer et vous aider à mieux connaître notre organisation. Mais au-delà des mots, sachez que chaque professionnel reste à vos côtés, à chaque étape de votre prise en soins.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Le directeur



Sommaire

03

Notre établissement

07

Votre hospitalisation

17

Vos droits

23

Nos engagements



Le **Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont** (CHIPR) est un établissement public de santé, qui réunit plusieurs sites, répartis dans 5 communes : Salins-les-Bains, Arbois, Poligny, Bracon et Sellières.

Le CHIPR est membre du **Groupement Hospitalier de Territoire du Jura** (GHT Jura). Grâce à cette prise en charge avec les hôpitaux voisins et en lien avec les professionnels libéraux, nous assurons des accompagnements coordonnés tout au long de votre parcours de soins.

Chaque jour, **plus de 500 professionnels** s'investissent avec un objectif commun : vous accompagner avec compétence, humanité et engagement.



Le CHIPR, c'est :



150 lits et places d'hospitalisation

450 places en EHPAD



14 médecins et pharmaciens

284 infirmiers et aides-soignants

52 professionnels de rééducation

8 personnels médico-techniques

12 personnels d'encadrement soignant

87 personnels d'hôtellerie et de restauration

45 agents administratifs et techniques





Nos sites hospitaliers



Le Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Salins-les-Bains (113 lits et places)

Le CRF de Salins-les-Bains est un établissement de référence dans le domaine de la médecine physique et de réadaptation. Son objectif : vous accompagner dans la récupération de vos capacités physiques, fonctionnelles ou cognitives, avec attention et expertise.

Un plateau technique complet à votre disposition :

Des salles spécialisées

(kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, APA, psychologie, neuropsychologie, accompagnement social)

1 salle d'autorééducation pour favoriser votre autonomie

1 simulateur de conduite (retour à la mobilité)

1 ligne d'urodynamique pour les troubles urinaires

1 atelier d'appareillage (adaptation de dispositifs médicaux)

1 salle dédiée à la rééducation robotisée du membre supérieur

1 module d'isocinétisme pour la rééducation du membre inférieur

1 espace de balnéothérapie

Chaque prise en soins est personnalisée, selon vos besoins et objectifs de rééducation.



Le CRF propose plusieurs unités d'accueil :

- 2 unités d'hospitalisation complète de **Médecine Physique et de Réadaptation** (MPR),
- 1 unité d'hospitalisation complète en **Soins Médicaux et de Réadaptation** polyvalent (SMR),
- 1 unité dédiée aux patients en **Etat Végétatif Chronique ou Etat Pauci-Relationnel** (EVC-EPR).

Un hôpital de jour MPR

Vous pouvez également bénéficier d'une prise en charge en **hôpital de jour Médecine Physique et de Réadaptation**, du lundi au vendredi, avec accès complet au plateau technique, selon votre plan de soins.

Des consultations externes spécialisées :

Médecine physique et réadaptation

Infiltrations articulaires

Gériatrie (mémoire)

Appareillage

Troubles du sommeil

Radiologie conventionnelle

Certains médecins réalisent également des consultations à titre libéral, un jour par semaine. Dans ce cas, les honoraires vous seront directement facturés par le praticien.





Nos sites hospitaliers



L'Hôpital d'Arbois (38 lits et places)

L'Hôpital d'Arbois est un établissement de proximité qui vous accueille pour des soins médicaux et de réadaptation (SMR), avec des places spécifiquement dédiées aux soins palliatifs.

Chaque patient est accompagné dans une approche globale et personnalisée, au sein d'un environnement à taille humaine. La qualité de la relation avec vous et vos proches est au cœur de notre engagement.

L'établissement dispose d'un plateau technique adapté :

Des salles dédiées à la rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, APA)

À partir du premier semestre 2026, l'Hôpital d'Arbois développera une activité de médecine polyvalente. Cette évolution permettra de renforcer l'offre de soins de proximité, notamment en médecine polyvalente gériatrique et en soins palliatifs.

Un maillon essentiel dans votre parcours de soins

Le CRF de Salins-les-Bains et l'Hôpital d'Arbois sont deux établissements pleinement intégrés aux filières de soins du territoire. Ils travaillent en étroite collaboration avec les établissements de référence comme le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier, le CH de Dole, le CHU de Besançon, ainsi qu'avec les acteurs de ville (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers libéraux) et les structures de soutien (SSIAD, HAD, DAC).





Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés

Dès votre arrivée, vous êtes entouré d'une équipe soignante bienveillante et engagée, composée de professionnels qui travaillent ensemble pour vous accompagner dans toutes les dimensions de votre santé :

- **Médecins spécialistes** en médecine physique, médecine générale, gériatrie, soins palliatifs,
- **Infirmiers et aides-soignants**, présents au quotidien pour assurer vos soins et votre sécurité,
- **Agents des services hospitaliers (ASH)**, garants de l'hygiène et du cadre de vie,
- **Thérapeutes** : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants en activité physique adaptée (APA),
- **Neuropsychologues**, pour l'évaluation et le soutien des fonctions cognitives,
- **Diététiciens** pour adapter votre alimentation à votre état de santé,
- **Et de nombreux autres professionnels** mobilisés pour votre prise en soins.

Un soutien humain tout au long de votre séjour

Parce qu'une hospitalisation peut susciter des questions ou des inquiétudes, notre équipe vous propose un accompagnement social et psychologique.

- **Nos assistantes de service social** sont à vos côtés pour vous aider dans vos démarches (administratives, retour à domicile...) et soutenir vos proches si besoin.
- **Nos psychologues cliniciens** vous offrent un espace d'écoute et de dialogue, ponctuellement ou tout au long de votre séjour, selon vos besoins.



Accès & mobilité



Tous nos établissements disposent de places de stationnement accessibles aux visiteurs.



Tous nos bâtiments sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Nos sites pour personnes âgées & maintien à domicile

Le CHIPR propose également des lieux de vie et d'accompagnement dédiés aux personnes âgées. Sur chacun de nos sites, nos équipes s'engagent au quotidien pour garantir sécurité, confort, soins adaptés et qualité de vie, dans une atmosphère bienveillante.

Nos EHPAD proposent :

- des hébergements permanents ou temporaires,
- un accompagnement global (soin, animation, lien social),
- des chambres adaptées,
- et sont habilités à l'aide sociale.

La prise en charge médicale est assurée par les médecins traitants libéraux, autant que possible, en lien avec les équipes soignantes de chaque site.



EHPAD de Bracon

Situé à proximité de Salins-les-Bains, l'EHPAD de Bracon est un établissement récent, ouvert en 2022. Il accueille les résidents dans un environnement agréable, sécurisé et entièrement composé de chambres individuelles, dont certaines communicantes.

L'établissement propose également une unité de vie protégée et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).



EHPAD de Poligny

Implanté à proximité du centre-ville, l'EHPAD de Poligny est un établissement accueillant, aménagé dans les anciens locaux de l'hôpital. Il dispose de quatre unités adaptées à la dépendance, de salons pour les familles, d'espaces communs conviviaux et d'extérieurs aménagés.





EHPAD d'Arbois (Delort & Ermitage)

L'EHPAD d'Arbois propose deux unités complémentaires pour l'accueil des personnes âgées dépendantes :

La **Résidence Delort**, située en périphérie, offre des chambres individuelles réparties sur trois étages. Elle comprend un PASA, des espaces communs chaleureux et un parc arboré propice à la détente.

La **Résidence Ermitage**, au rez-de-chaussée du site historique de l'Hôpital, propose des chambres simples ou doubles ouvrant sur un patio paysager, avec accès direct à un parc. L'ambiance y est apaisante et sereine.



EHPAD Les Charmettes de Sellières

Situé au cœur du village de Sellières, l'EHPAD Les Charmettes offre un cadre calme et verdoyant, propice au bien-être. Les chambres, toutes en rez-de-chaussée, disposent d'un accès direct à un parc arboré, favorisant les promenades et les moments de détente en plein air.



Soutien au maintien à domicile

Parce que le soutien aux personnes âgées ne s'arrête pas aux murs de nos établissements, le CHIPR développe également des services pour les aidants et pour les personnes vivant à domicile.



La **Plateforme de Répit du Jura**, à Poligny, est un espace d'écoute, d'échange et de ressources pour les aidants. Elle propose une halte répit, des temps d'accueil, des conseils et du soutien adapté.



13 places d'accueil de jour sont proposées sur différents sites du CHIPR, pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie tout en soutenant les familles. Ces structures permettent d'alterner temps à domicile et prise en charge adaptée en journée.



Côte-d'Or
(21)

Haute Saône
(70)

Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Salins-les-Bains

☎ 03 84 73 66 65

✉ accueil.salins@chipr.fr

📍 Rue des barres, 39110 SALINS-LES-BAINS

Doubs
(25)

EHPAD Delort d'Arbois

☎ 03 84 66 44 00

✉ accueil.arbois@chipr.fr

📍 12 Rue de la Faïencerie,
39600 ARBOIS

EHPAD de Bracon

☎ 03 84 66 51 51

✉ accueil.bracon@chipr.fr

📍 14 Rue de Saint Claude,
Chemin de Champtave,
39110 BRACON

EHPAD de Poligny

☎ 03 84 66 46 00

✉ accueil.poligny@chipr.fr

📍 2 Avenue Foch, 39800
POLIGNY

Saône-et-Loire
(71)

EHPAD Les Charmettes de Sellières

☎ 03 84 66 46 00

✉ accueil.poligny@chipr.fr

📍 26 Rue du Faubourg,
39230 SELLIERES

EHPAD Ermitage d'Arbois

☎ 03 84 66 44 00

✉ accueil.arbois@chipr.fr

📍 23 Rue de l'Hôpital, 39600 ARBOIS

Hôpital d'Arbois

☎ 03 84 66 44 00

✉ accueil.arbois@chipr.fr

📍 23 Rue de l'Hôpital,
39600 ARBOIS

SUISSE

Ain
(01)

Votre hospitalisation

Votre arrivée

Votre hospitalisation est une étape importante dans votre parcours de soins. Nos équipes vous accueillent avec attention et se tiennent à votre disposition pour vous guider dès votre arrivée.

À votre entrée, présentez-vous au **bureau des entrées** (BDE) situé à l'accueil des sites. Cette étape permet d'ouvrir votre dossier administratif et médical, nécessaire à votre prise en soins.

Pensez à vous munir de vos **documents d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour), **carte vitale**, **carte ou attestation de mutuelle**, ainsi que de **tout document médical** utile à votre suivi (ordonnances, imagerie, médicaments en cours...).



Que prévoir pour votre séjour ?

Le linge de lit et les serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement. Cependant, nous vous invitons à apporter :

- **votre nécessaire de toilette** : brosse à dents, dentifrice, savon liquide, serviettes, gants, mouchoirs, peigne ou brosse, rasoir...
- **des vêtements confortables**, adaptés à la saison, ainsi que pyjamas et chaussures d'intérieur,
- **vos accessoires personnels** : lunettes, prothèses, appareils auditifs, etc., avec leurs boîtes ou étuis,
- tout dispositif médical personnel que vous utilisez habituellement (fauteuil, orthèse, pompe, etc.)

N'oubliez pas d'informer l'équipe soignante si vous portez un dispositif ou du matériel spécifique.



Objets de valeur & effets personnels

Pour des raisons de sécurité, **nous vous conseillons de laisser chez vous tout objet de valeur** (bijoux, sommes importantes, documents non-essentiels...). Vos objets personnels (lunettes, prothèses, téléphones...) restent sous votre responsabilité pendant toute la durée du séjour.

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration, sauf en cas d'accident avéré imputable à un professionnel.



Votre hospitalisation

Votre séjour

Pendant votre séjour, nos équipes veillent à ce que vous vous sentiez accompagné, respecté et en sécurité. Chaque professionnel est identifié par une étiquette mentionnant son prénom, son nom et sa fonction, pour vous aider à mieux vous repérer.

Restauration

01

Les repas sont préparés sous la surveillance de diététiciens, afin d'être adaptés à vos besoins médicaux et nutritionnels.

Pour connaître les horaires de repas ou faire part de besoins spécifiques, adressez-vous à l'équipe du service. Des repas accompagnants peuvent également être pris par vos proches ; la demande doit être adressée au cadre de santé.



02

Hébergement



Vous êtes accueilli en chambre individuelle ou double, selon les disponibilités et les besoins médicaux, toutes équipées d'une salle d'eau.

Services de confort

03

Pour rendre votre séjour plus agréable, plusieurs services peuvent être mis à votre disposition (selon les sites) :

- **Wi-Fi gratuit** : modalité disponible à l'accueil ou via le portail CHIPR,
- **Téléphone** : une ligne avec numéro direct peut être ouverte sur demande (service payant),
- **Télévision** : disponible selon les possibilités du site,
- **Courrier** : distribué chaque jour (hors week-end). Votre nom et le service doivent être indiqués sur l'enveloppe,
- **Prestations de confort** : la liste des contacts (pédicure, coiffure) est affichée dans chaque service.



04

Visites



Les visites sont autorisées tous les jours, dans le respect des horaires de chaque service. L'organisation peut être adaptée en fonction de l'état de santé des patients ou du contexte sanitaire.

Spiritualité & soutien moral

05

Vous avez la possibilité de recevoir la visite du ministre du culte de votre choix. Des associations de bénévoles partenaires sont également présentes pour proposer écoute, animation et lien social. Pour connaître les associations présentes ou les représentants des cultes disponibles, adressez-vous à la cadre de santé ou consultez notre site internet.



06

Prise en charge de la douleur



La douleur n'est pas une fatalité. Nos médecins et équipes soignantes s'engagent à l'évaluer régulièrement et à la soulager, en vous proposant des solutions adaptées. Nous vous demanderons fréquemment de l'évaluer. Parlez-en librement : soulager votre douleur fait pleinement partie de vos soins.

Informations médicales

07

Vous êtes le premier acteur de votre santé. Les médecins s'efforcent de vous informer de manière claire et complète sur votre état de santé, vos examens et vos traitements. Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à poser vos questions à l'équipe soignante.



08

Confidentialité



Tous les professionnels et intervenants sont soumis au secret professionnel. Sans votre accord, aucune information concernant votre présence ou votre état de santé ne sera communiquée à l'extérieur.



Hygiène, sécurité et respect de la vie collective

09



Nous accueillons des personnes dont l'état de santé peut être fragile. Pour préserver un environnement calme et respectueux, quelques règles de courtoisie, d'hygiène et de bon sens s'adressent à tous, visiteurs comme patients. Les visites sont les bienvenues, dans le respect du cadre de soins et du rythme de chacun. Merci de veiller à :

- Limiter les visites de groupe, privilégier les échanges calmes,
- Respecter le repos des autres patients, en évitant les conversations trop sonores.

Vos proches sont invités à :

- Reporter leur visite en cas de symptômes grippaux ou infectieux,
- Se désinfecter les mains à l'aide des solutions hydroalcooliques mises à disposition dans les chambres et les couloirs,
- Suivre les recommandations en vigueur en cas d'épidémie (port du masque, limitation des visites...).

Certains comportements ou objets ne sont pas autorisés dans l'établissement :

- Les animaux, sauf autorisation exceptionnelle,
- Les fleurs en pot, pour des raisons d'hygiène,
- Le tabac, l'alcool, les substances illicites, les armes ou objets dangereux,
- L'utilisation bruyante de téléphones ou d'appareils audio,
- Toute perturbation des soins : les visiteurs peuvent être invités à quitter temporairement la chambre pendant la réalisation des soins.

Ces mesures ont pour objectif de protéger votre santé et celle des autres, dans un cadre respectueux, sans restreindre vos libertés.

Le règlement intérieur, qui précise l'ensemble des règles de vie dans l'établissement, est disponible sur demande à l'accueil ou sur notre site internet.





Votre hospitalisation

Votre sortie

Dès que votre état de santé le permet, votre sortie est décidée par l'équipe médicale. L'objectif est de vous permettre de retourner chez vous, ou de rejoindre un autre établissement, dans les meilleures conditions.

Vous rentrez à domicile

Avant votre départ, vous devez vous présenter à l'accueil pour signaler votre sortie.

Vous recevrez les documents administratifs nécessaires.

Si des frais restent à votre charge, la Trésorerie publique vous adressera par la suite un titre de paiement afférent.

Si un transfert est médicalement nécessaire, l'équipe médicale l'organise avec l'établissement d'accueil. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vous êtes transféré vers un autre établissement

Vous sortez contre avis médical

Nous vous déconseillons fortement de quitter l'hôpital sans accord médical. Si vous choisissez de partir malgré tout, vous devrez signer une attestation indiquant que vous avez été informé des risques encourus.

Avec l'accord du médecin, une permission temporaire peut vous être accordée, sous conditions. Votre chambre sera conservée pendant un maximum de 48 heures.

Vous bénéficiez d'une permission de sortie

La lettre de liaison : un document essentiel

Lors de votre départ, une lettre de liaison vous est remise. Elle est également transmise à votre médecin traitant (sauf opposition de votre part). Elle résume les éléments clés de votre séjour, et propose des recommandations pour la suite de votre prise en charge.





Besoin d'un accompagnement ?

Le CHIPR accueille chacun sans distinction et propose un accompagnement social adapté à votre situation. Nos assistants de service social sont à votre disposition pour vous soutenir face à d'éventuelles difficultés administratives, financières ou familiales, et pour vous aider à organiser votre retour à domicile. Pour rencontrer un assistant de service social, adressez-vous au cadre de santé de votre service.



Vos frais d'hospitalisation

L'Assurance Maladie couvre une grande partie du coût de votre séjour, selon les soins prescrits et la durée prévue de votre hospitalisation. Cependant, certains frais peuvent rester à votre charge, ou être couverts par votre mutuelle ou complémentaire santé, selon votre contrat.

Forfait journalier

Il s'agit de votre participation aux frais d'hébergement pour tout séjour de plus de 24 heures. Non remboursé par l'Assurance Maladie, il peut être pris en charge par certaines mutuelles. Des exonérations existent (CSS, AME, accident du travail, etc.).

Chambre individuelle

Selon les disponibilités, vous pouvez en faire la demande. Un supplément sera facturé, remboursable selon les garanties de votre mutuelle.

Frais de séjour

Ils sont fixés par l'ARS et couvrent les soins et l'hébergement (hors prestations de confort). L'Assurance Maladie prend en charge 80 % ; le reste peut être couvert par votre mutuelle.

Tarifs

Nos tarifs à jour sont disponibles à l'accueil de nos sites ou sur notre site internet.





Vos droits



La charte de la personne hospitalisée

Au CHIPR, nous plaçons le respect de votre dignité, de vos choix et de votre sécurité au cœur de chaque prise en charge. Nos équipes sont à votre écoute pour garantir une information claire, un accompagnement bienveillant, et le respect de vos droits à chaque étape de votre séjour.

Principes généraux* :

01

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettront tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

02

03

L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

04

05

Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

06

07

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site : www.sante.gouv.fr

Circulaire n° DHOS/E1/GDS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées, incluant la charte de la personne hospitalisée.

08 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayant droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Les droits fondamentaux des patients sont également encadrés par plusieurs textes de référence, accessible sur le site du ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr.



Accéder à votre dossier médical

Votre dossier médical regroupe toutes les informations relatives à votre santé. Il est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière prise en soins, dans le respect du secret médical et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Comment faire votre demande ?

- Par mail : secretariat.direction@chipr.fr
- Par courrier :

CHI Pays du Revermont
À l'attention de Monsieur le Directeur
Rue des Barres
39110 SALINS-LES-BAINS



09

11



Pour accéder à votre dossier, vous devez compléter le formulaire de demande, disponible auprès du secrétariat de direction ou sur notre site internet via le QR code.



Vous devrez également fournir les pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité, justificatif de lien de parenté si la demande concerne un proche, ...)

Une fois votre demande validée, vous pourrez accéder à votre dossier :

- Sur place : au CHIPR, auprès du médecin qui coordonne votre prise en charge.
- À distance : en recevant une copie par envoi postal sécurisé. Dans ce cas, un forfait sera appliqué pour couvrir les frais de reproduction et d'envoi.



Mon espace santé

Mon espace santé vous permet d'accéder à votre **Dossier Médical Partagé (DMP)**, dans lequel sont conservées vos données de santé en toute sécurité : ordonnances, résultats d'analyses de biologie, examens d'imagerie, documents de sortie, antécédents médicaux et les allergies...

L'équipe médicale peut consulter votre DMP avec votre autorisation. Vous pouvez vous opposer à cette consultation sans avoir à justifier de motif.

À l'issue de votre prise en charge, les documents de sortie seront intégrés à votre DMP. Vous pouvez vous opposer à cette alimentation en cas de motif légitime, en informant l'équipe de soins ; ce motif est apprécié par le professionnel de santé.

Une **messagerie sécurisée** est également disponible : le médecin responsable de votre prise en charge peut vous adresser des messages et des documents via la messagerie professionnelle MSSanté. Seul le médecin peut initier ces échanges ; il n'est pas possible de contacter directement les professionnels par ce biais.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.monespacesanté.fr.
Pour toute question complémentaire, le 34 22, numéro gratuit de l'Assurance Maladie, est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.





Désigner une personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de votre choix pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Elle pourra :

- être présente lors des entretiens médicaux
- être consultée si vous ne pouvez pas vous exprimer

Cette désignation se fait par écrit, via un formulaire disponible dans les services. Elle peut être modifiée à tout moment. Elle peut être différente de la « personne à prévenir » en cas d'urgence.



Rédiger ses directives anticipées

Vous pouvez exprimer vos souhaits en cas d'aggravation de votre état de santé (pronostic vital engagé). Ces directives :

- sont consultées avant toute décision médicale importante
- peuvent être modifiées ou annulées à tout moment

Pensez à :

- à en indiquer l'existence et le lieu de conservation
- les transmettre à l'équipe lors de votre admission

Nos équipes peuvent vous accompagner dans cette démarche si vous le souhaitez.





Protection de vos données personnelles

Au CHIPR, la confidentialité de vos informations personnelles et médicales est une priorité. Vos données de santé sont protégées par :

- le secret médical,
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – règlement européen n°2016/679,
- la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Elles sont traitées de manière sécurisée, uniquement par des professionnels habilités, et strictement dans le cadre de votre prise en soins.

Les données concernées portent sur :

« Les données à caractère personnel concernant la santé sont les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. »

(Définition issue de la CNIL)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez à tout moment :

- d'un droit d'accès à vos données,
- d'un droit de rectification en cas d'erreur,
- d'un droit d'opposition, dans certains cas, à leur traitement,
- d'un droit à l'effacement, sous conditions prévues par la loi.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de l'établissement.





Représentation des usagers

La Commission des Usagers (CDU) est présente dans nos établissements pour représenter votre voix. Elle a pour mission de :

- veiller au respect de vos droits en tant que patient ou usager,
- vous accompagner dans vos remarques, suggestions ou réclamations,
- contribuer à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

Créée par la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, la CDU se réunit au moins une fois par trimestre, ou plus souvent si nécessaire.

Vous pouvez vous adresser à elle à tout moment si vous avez besoin de faire entendre votre expérience ou vos attentes.

La liste à jour des représentants des usagers est disponible en ligne :



Plaintes, réclamations & médiation

Votre avis compte. Si vous souhaitez faire part d'une remarque, d'une insatisfaction ou d'une suggestion, vous pouvez le faire à tout moment, en toute confidentialité. Vous pouvez vous adresser :

Par courrier :

CHI Pays du Revermont
À l'attention de Monsieur le Directeur
Rue des Barres
39110 SALINS-LES-BAINS

**directement au responsable du service
concerné**

Une réponse écrite vous sera apportée. Si nécessaire, des mesures correctives seront mises en place. Vous pouvez également solliciter une médiation via la Commission des Usagers (CDU). Dans ce cas, un rapport de médiation est rédigé et pourra être présenté en CDU.

Toutes les démarches se font sans incidence sur votre prise en charge, et dans le respect de vos droits.





Nos engagements pour votre sécurité & votre bien-être



Qualité et sécurité des soins

La qualité et la sécurité des soins sont des priorités majeures pour le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont (CHIPR). Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, visant à garantir à chaque patient une prise en charge sûre, personnalisée, respectueuse de ses droits et de ses attentes.

Indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)

Les IQSS permettent de mesurer, de manière fiable et standardisée, la qualité des soins prodigués et la sécurité des patients, la satisfaction et le recueil de l'expérience des patients.



CRF de Salins-les-Bains



Hôpital d'Arbois

Tous les résultats des Indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) à jour des établissements de Salins-les-Bains et d'Arbois sont disponible sur le site de la HAS (www.has-sante.fr).

En dialoguant avec les professionnels de santé, vous contribuez activement à la qualité de votre prise en charge et à la sécurité de tous.



L'accès aux soins palliatifs

Parce que chaque étape de la vie mérite attention et respect, le CHIPR garantit l'accès aux soins palliatifs, conformément à la loi du 9 juin 1999.

Les soins palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves ou en phase avancée, sans distinction d'âge. Ils visent à :

**Soulager la douleur et
les symptômes**

**Apaiser les souffrances
psychiques**

**Préserver la dignité de
la personne malade**

**Accompagner les
proches**

Nos équipes pluridisciplinaires assurent un accompagnement global : physique, psychologique, sociale et spirituelle.

Bon séjour parmi nous !



« Accueillir,
soigner,
accompagner...
avec respect et
engagement. »



03 84 73 66 02



www.chipr.fr



rue des barres 39110
SALINS-LES-BAINS



secretariat.direction@chipr.fr

Arbois | Bracon | Poligny | Salins-les-Bains | Sellières

Version février 2026